



Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



D 2026 - 65

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Conseillers votants :	23
Dont six pouvoirs	

Date de la convocation du conseil
municipal : 29 mai 2026

**OBJET : CRÉATION DE COMITÉS
CONSULTATIFS**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme TRONCHON, maire,

**PRESENTS : PARIS A. MORAND F.
BAARSCH C. de PROYART A. ZANNI F.
PLEYNET J.P. CHANTELOT C. BILLARD
G. LAFFONT V. MOUTHON S. DE
GELDER M. GAZARYAN E. VIRGILI J.
CHANTELOT L. RACINE FREIXENET M.
BALBO A.**

**EXCUSÉS : CONSTANTIN V. « pouvoir à de
PROYART A. » GEROUDET A. « pouvoir à
CHANTELOT Ch. » RODRIGUES LAURO
D. « pouvoir à DE GELDER M. » RENAULT
A. « pouvoir à VIRGILI J. » VEYRAT V.
« pouvoir à LAFFONT V. » GUY E. « pouvoir
à PARIS A. »**

Est élu secrétaire de la séance : BILLARD G.

Conformément à l'article L.2143-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout sujet d'intérêt communal.

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité sera présidé par un membre du conseil municipal désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le 08/06/2026

ID : 074-217400704-20260605-D2026-05-DE



Dans ce cadre, et afin de renforcer la participation citoyenne, il est proposé de créer six comités consultatifs dans les domaines suivants :

- Travaux ;
- Environnement ;
- Santé
- Economie locale
- Finances
- Scolaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 22 voix pour et une voix contre (RACINE FREIXENET M.),

DÉCIDE d'instituer six comités consultatifs dans les domaines suivants :

- Travaux ;
- Environnement ;
- Santé
- Economie locale
- Finances
- Scolaire

PRÉCISE que ces comités consultatifs pourront être consultés, à l'initiative du maire, sur tout projet communal ;

DIT que la composition de ces comités fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Gilles BILLARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gilles BILLARD', written over a horizontal line.

Le maire
Jérôme TRONCHON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jérôme TRONCHON', written over a horizontal line.